



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

27 FEVRIER 2025

**Date d'affichage**

\*\*\*

27 FEVRIER 2025

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....**33**

Présents.....**27**

Votants.....**33**

N° DEL-25-07

**Objet**  
\*\*\*\*

**Rapport d'évaluation  
de la commission  
locale d'évaluation  
des charges  
transférées  
(CLECT) en date du  
11 décembre 2024  
et relatif à la  
déclaration  
d'intérêt  
communautaire du  
Musée des Beaux-  
Arts de  
Valenciennes**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA**

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2025

**Considérant** que la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole verse à ses communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application d'une fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire, cela conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

**Considérant** que le V de l'article 1609 nonies C dispose que lorsque dans le cadre d'un transfert de compétence ou de modification de l'intérêt communautaire, il est procédé à un nouveau transfert de charges des communes membres en direction de l'EPCI, le montant des attributions de compensations octroyé aux communes doit être recalculé à la baisse dans les mêmes conditions que lors de la fixation initiale (neuvième alinéa du 2° du V de l'article nonies C) ;

**Considérant** que le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges nommée ci-après CLECT est saisie à chaque transfert de compétences et qu'elle a vocation à déterminer les conséquences financières de ces transferts entre communes membres et intercommunalité ;

**Considérant** que le Musée des Beaux-Arts de la ville de Valenciennes a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2024 et cela à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

Qu'ainsi la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) rattachée à Valenciennes Métropole a été saisie afin d'en analyser les impacts financiers et que ses conclusions ont été rendues au sein d'un rapport approuvé par les membres de la commission le 11 décembre 2024 ;

**Considérant** que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur ce rapport d'évaluation afin de rendre définitives ses conclusions ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts ;

**Vu** la délibération en date du 11 décembre 2024 du conseil de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge ;

**Vu** le rapport de la CLECT en date du 11 décembre 2024 ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'adopter le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 11 décembre 2024 relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la déclaration d'intérêt communautaire du Musée des Beaux-Arts de la ville de Valenciennes, rapport annexé à la présente délibération.

Cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 059-215903832-20250305-DEL\_25\_07-DE

S<sup>2</sup>LOW

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 13/03/2025....  
Document exécutoire à compter du 13/03/2025